Spécialité Cinéma audiovisuel

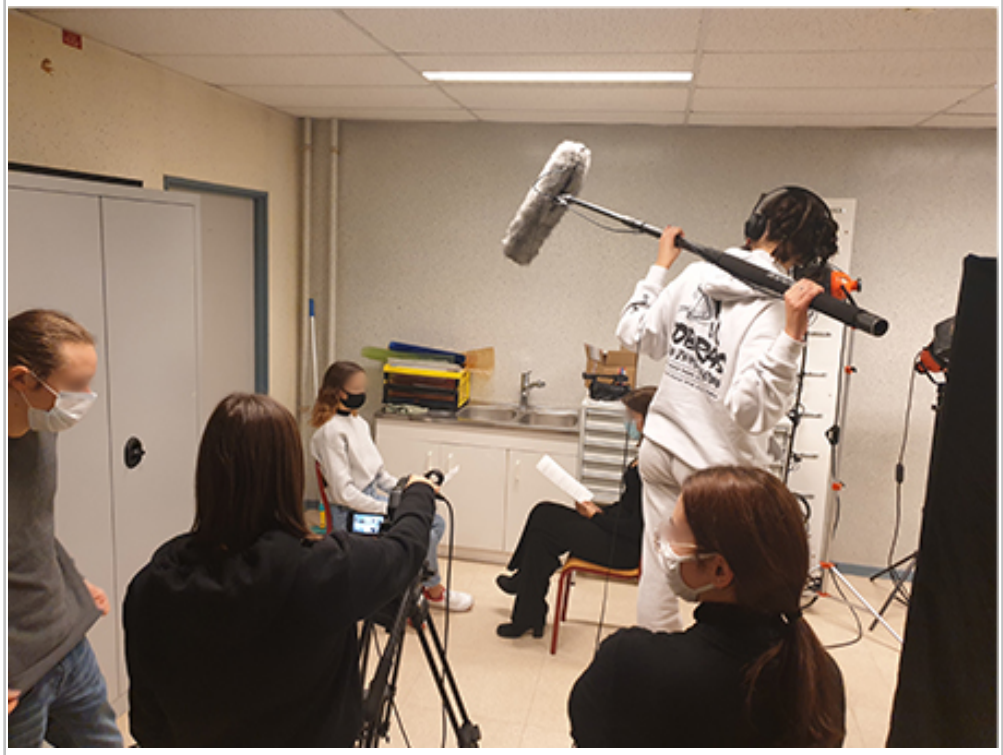

Texte officiel synthétique :

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel engage l'élève dans une démarche de découverte, de développement et d'approfondissement d'une pratique et d'une culture cinématographiques et audiovisuelles.

En spécialité, il acquiert les connaissances culturelles, historiques et théoriques liées aux principaux repères de ce domaine, la capacité d'analyser des images et des sons, les compétences d'écriture en images et en sons. Cet enseignement forme ainsi chez l'élève la compréhension fine des enjeux artistiques propres à la création cinématographique et audiovisuelle dans leurs contextes sociaux et économiques.

Présentation par un.e enseignant.e :

A raison de 4h hebdomadaires en Première et de 6h en Terminale, la spécialité CAV est un juste équilibre entre théorie et pratique. Elle propose :
- des films du patrimoine en étude approfondie
- des éléments d'Histoire du cinéma
- la réalisation de travaux pratiques (TP) à partir des éléments théoriques abordés en cours
- la réalisation de courts-métrages, de l'écriture du scénario jusqu'au montage, les élèves étant encadrés par des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel (scénaristes, réalisateurs, chef opérateurs, monteurs, cinéastes d'animation ...).

Comme toute discipline artistique, la spécialité CAV contribue à l'épanouissement personnel de l'élève. Mais elle lui permet aussi de développer sa culture générale tout en aiguisant son sens critique, à l'heure du tout-écran, où l'image est une donnée de plus en plus présente et pourtant de moins en moins facile à appréhender.